



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

26 JUIN 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES BEAUX-ARTS
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. A. DUCOBU**

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.
Voir : 5-I (S.E. 1974) - N°s 1, 2, 3 et 4.
5-I (1973-1974) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Beaux-Arts a consacré deux séances, les 5 et 18 juin 1974, à l'examen du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973, secteur Culture française, Partie III, section IV — Arts et Lettres (1). La commission a entendu un exposé du ministre de la Culture française.

Exposé du ministre.

Le ministre souligne que les réductions prévues dans le projet sont des conséquences de la politique anti-inflatoire décidée par le gouvernement. Toutefois, certains crédits sont en augmentation; il s'agit essentiellement des subventions à l'art lyrique, dont la hausse est due principalement à la programmation sociale, et des subventions aux orchestres permanents, en ordre principal, l'orchestre symphonique de Liège.

La commission entame immédiatement la discussion générale et la discussion des articles.

Discussion générale et discussion des articles.

Un membre soulève le problème du théâtre de l'Ancré de Charleroi, qui a reçu en 1973 une subvention inférieure à celle prévue pour le Centre dramatique de Liège. Il suppose que le ministre précédent avait l'intention d'aborder la

situation du théâtre de l'Ancré. La commission interroge le ministre actuel sur ses intentions et insiste pour qu'une égale considération soit apportée aux deux troupes.

Le ministre souligne que les crédits inscrits pour le budget de 1974 ne permettent pas une hausse des subventions octroyées au théâtre de l'Ancré. Une convention prévoyant une augmentation des subsides au Centre dramatique de Liège a effectivement été signée, mais n'a pas été entérinée suite à un désaccord avec l'inspection des finances. On ne peut donc considérer que le Centre dramatique de Liège soit particulièrement favorisé dans les circonstances actuelles.

D'autre part, le théâtre de l'Ancré a été reconnu et subsidié pour la première fois en 1972 et a reçu depuis lors une aide appréciable par rapport à d'autres théâtres également méritants.

Le ministre promet enfin d'aménager les prochains crédits en vue de respecter une certaine symétrie entre les deux troupes dramatiques.

La discussion générale est close.

Vote sur l'ensemble.

La commission approuve à l'unanimité le projet de rapport qui lui a été soumis.

Les articles budgétaires soumis à la commission sont adoptés par 7 voix pour et 2 voix contre.

Le Rapporteur,

M. A. DUCOBU.

Le Président,

M. F.E. HUBIN.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Hubin (président), Basecq, Cumps, Dejardin, Desmarests, Ducobu (rapporteur), Fallon, Gillet R., Mme Goor-Eyben, MM. Havelange, Hoyaux, Mme Lassance-Hermant, MM. Lausier, Soudant et Warthelet.